

INSTRUMENTS DE PAIX

Un livre de documents franciscains sur la justice,
la paix et la sauvegarde de la Création

- **Seconde Partie. Thèmes Particuliers**
- 5. Droits : individuels et collectifs



Ordre des Frères Mineurs
Bureau de Justice, Paix et Sauvegarde de la Création

Français
1999

SECONDE PARTIE

THEMES PARTICULIERS

Cette partie comprend sept thèmes qui ont à notre époque une grande importance sociale pour la société et pour l'Eglise. Pour éviter d'allonger ce livre nous nous sommes limités à ces sept thèmes qui nous semblent avoir le plus grand intérêt pour vivre notre charisme.

- 1 -- Choix préférentiel pour les pauvres,
- 2 -- Construire la paix,
- 3 – Intégrité de la Création/ Justice écologique,
- 4 – La Vie,
- 5 – Droits humains : individuels et collectifs,
- 6 – Les femmes et le charisme de François et de Claire,
- 7 – Dialogue : Œcuménique, Interreligieux et interculturel

A la fin de chaque thème vous trouverez un long questionnaire, qui peut-être utilisé personnellement ou en groupe.

5. Droits : individuels et collectifs

De la vie de François...

Les exemples déjà donnés dans le chapitre premier (Option pour les Pauvres) de cette seconde partie s'appliquent également ici puisque les membres les plus marginalisés de toute société courent le plus grand risque de voir leurs droits humains individuels et collectifs rejetés. Avant sa conversion, François fit exactement cela envers ceux qui souffraient de la lèpre. Tout changea un jour où François rencontra un lépreux sur la route, descendit de cheval, lui donna de l'argent et puis l'embrassa. Quelques jours plus tard François visita les demeures des lépreux et fit de même. "Ainsi il passa de l'amertume à la douceur" (2 C 9).

François ordonna aux frères ministres de ne rien commander qui pût aller contre la conscience des frères ou contre la Règle. Les frères doivent pouvoir parler avec leurs ministres comme des employeurs parlent avec des serviteurs (2 Reg 10). Les religieux peuvent travailler à toute tâche honnête à l'exception des emplois qui les mettent en position d'exercer une autorité dans la maison de quelqu'un (1 Reg 7). Sans hésitation les frères doivent se faire connaître leurs besoins les uns aux autres (2 Reg 6). Les supérieurs parmi les frères ne doivent pas se cramponner à une charge (Adm IV). Quand un frère s'écria pendant la nuit qu'il mourait de faim, François réveilla et fit venir les autres frères pour manger avec lui-même et le frère qui avait poussé cette plainte. Puis François leur parla de la vertu de discrétion, leur disant de ne pas priver le corps de ce dont il a besoin (2C 22.)

Ceux qui exercent le pouvoir doivent se rappeler qu'ils seront jugés par Dieu un jour et ne doivent pas, en conséquence, s'éloigner des commandements de Dieu, en aidant leurs sujets à vénérer Dieu (EpRect). Frère Léo fut encouragé à suivre la voie qui plairait le mieux à Dieu, en marchant sur ses traces et dans la pauvreté (7 Let). Si un novice de la première heure était constitué gardien de François, le Poverello obéirait à ce novice avec joie (LM 6, 4). Le respect de François pour chaque personne s'étendait même aux incroyants et aux ennemis déclarés de l'évangile du Christ.

Réflexion par le frère Bernardino Leers, ofm

1- Développements passés et actuels des Droits de l'Homme.

Les Droits de l'Homme, expression à la mode dans la période récente, est une traduction de la conscience collective et un symbole de la lutte des nombreux mouvements sociaux et de peuples entiers. Bien que sa formulation juridique et politique soit d'origine récente, ses racines se trouvent dans l'histoire de la civilisation humaine. Même les peuples primitifs organisent leur vie commune autour des valeurs de la vie, de la famille, de l'honneur, du travail et de la propriété, en créant leurs coutumes, leurs normes et leurs rites religieux. Officiellement reconnus dans les déclarations et

conventions universelles et dans les constitutions nationales, les Droits de l'Homme sont en réalité comme la confluence de nombreuses eaux desquelles continuent d'émerger de nouvelles libertés, de nouveaux droits et de nouvelles responsabilités pour les individus et les peuples du monde entier.

Tant qu'ils sont juridiquement confirmés et en dépit de la diversité des interprétations, les Droits de l'Homme protègent et favorisent la satisfaction des besoins de tous les citoyens, leur liberté, leur vie, leur sécurité, leurs conditions d'éducation, leur santé et leur travail. Ils organisent et règlent les relations mutuelles entre les individus et la société et les relations entre nations. Comme prototype, l'ossature des Droits de l'Homme fut en fait utilisée dans la Déclaration d'Indépendance de l'Amérique du Nord en 1776 et dans la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de la Révolution française promulguée en 1789. Les principes de liberté, égalité, fraternité sont gravés pour l'éternité dans ces déclarations. Ce n'est qu'après les horreurs, la destruction et le sacrifice de millions de gens pendant la Seconde Guerre Mondiale que les Droits de l'Homme furent étendus au monde entier, ratifiés par les Nations Unies et signés par presque tous les gouvernements.

Dans un esprit généreux, la célèbre "Déclaration Universelle des Droits de l'Homme" assume la défense et la protection de toutes les personnes, en protégeant leur liberté et leurs droits contre toute discrimination, en assurant l'égalité devant la loi appliquée en toute équité. La Déclaration comprend les droits à la vie privée, à la propriété et à la participation à la vie démocratique (1948). Sous la puissante influence du socialisme et après maintes discussions concernant les droits collectifs essentiels, l'ordre politique économique, social et culturel entre les nations fut élaboré et confirmé (1966). Tout en reconnaissant la souveraineté et l'autodétermination interne de chaque pays, les pays signataires s'obligeaient à garantir l'égalité entre hommes et femmes, le droit au travail, le développement économique, des conditions de sécurité et d'hygiène pour les travailleurs, la liberté de former des associations, le droit à la sécurité sociale, en particulier pour les travailleurs et les travailleuses, l'amélioration du bien-être et de l'éducation à tous les niveaux. D'autres conventions internationales approfondirent et explicitèrent ces droits et logiquement inclurent la nécessité urgente de l'importance d'une meilleure gestion de la création.

2- Droits de l'Homme dans les pays du sud.

En regardant le monde du point de vue de l'Amérique latine, la première réaction aux discussions sur les Droits de l'homme est un choc devant le contraste abyssal entre théorie et pratique - entre le lumineux idéal et la vie de millions de gens qui souffrent. Ce contraste continue à poser la question de la responsabilité de la participation de l'homme pour combler cet écart. Le monde réel n'est pas semblable à un nid d'oiseau bien arrangé, bien pris en charge par des oiseaux zélés, avec logement, nourriture et liberté de voler pour tous. Au contraire, c'est une société de contrastes cruels et d'injustice, de solidarité et d'égoïsme aveugle, de richesse et de luxe face à des foules de pauvres misérables ; la prise de conscience et la soif de liberté et de vie pour des millions de gens face à l'esclavage et à la mort violente. Des millions d'enfants sont sacrifiés dans l'actuel système dominant de travail et de consommation. Pour enrichir des groupes peu nombreux, la nature est exploitée sans merci, en lésant les pauvres et en polluant la terre, l'eau et l'air du monde - toutes choses nécessaires à la survie de l'homme.

Les Droits de l'Homme doivent concerner tous les humains ou bien ils perdent leur raison d'être. Les anciens Romains admettaient la distinction entre le *jus in re* et le *jus in*

spe, les droits réels que les gens ont et possèdent et les droits qui sont simplement un espoir, un idéal pas encore réalisé. En réalité, des millions de gens dans notre monde d'aujourd'hui ont peu d'espoir de pouvoir atteindre ces droits. Plus la globalisation se réalise dans la société et s'étend à travers le monde entier, et combien plus évidentes sont les inégalités criantes et les différences révoltantes entre les classes sociales au point de vue du pouvoir, du droit de propriété, de la liberté, des conditions de bien-être et de survie, de l'éducation, de la sécurité, des services sociaux de santé, etc. La paix sans justice fonctionne principalement comme un camouflage d'une réalité humaine injuste dans laquelle des millions de gens - hommes, femmes, enfants et vieillards - sont des victimes.

3- François, tradition franciscaine et droits de l'homme.

Dans la vaste sphère des droits de l'homme modernes, l'inspiration communiquée à ses frères par François d'Assise semble être quelque chose d'étrange, de lointain, un instrument inutile, pour ne pas dire suranné. Relier sept siècles et deux mondes aussi différents que le médiéval, le moderne, et post-moderne est une opération compliquée. Les "Droits de l'Homme" ne sont pas une théorie mais un programme de vie personnelle et collective qui, d'une part, motive et entraîne l'action et, d'autre part, subit de plus en plus de violations qui sont difficiles à accepter.

Les premiers Chrétiens n'ont jamais entendu parler de tels Droits de l'Homme. Ce terme ne fait pas partie du vocabulaire de François, ce pauvre de Jésus. Cependant ce n'était pas un homme qui vivait dans une tombe ou dans un reliquaire. Ce mouvement positif qu'il a initié continue fort et vivant dans le monde d'aujourd'hui. La vitalité de ce chrétien, fidèle à l'Eglise, continue d'inspirer un grand nombre de gens modernes, même ceux qui sont en dehors de la Chrétienté.

Avec les stigmates, comme si c'était la signature du Christ, le Pauvre d'Assise irradie même à l'heure actuelle l'esprit du Verbe qui se fit chair et habita parmi nous, plein d'amour et de vérité.

Certainement, François fut conditionné par le contexte historique, politique et ecclésiastique de son temps, mais il dépassa ces limites par la lecture de l'Evangile et par son courage à l'assumer comme un mode de vie personnel et une manière de vivre dans le monde. Sa communication libre avec les lépreux et les princes, les chefs et les mendiants, les élites et les pauvres, avec en plus le profond respect avec lequel il traitait toutes les créatures. C'était une expérience humaine peu ordinaire. Cet homme est capable de motiver les nouvelles générations pour faire face à la souffrance inimaginable de ceux qui sont privés des Droits fondamentaux de l'Homme: magnifiques droits acceptés et formulés sur le papier, parés de nombreuses signatures importantes, et cependant non mis en pratique dans la réalité.

Appelé le Fou, François d'Assise ne connaissait aucun des indicateurs, tables et statistiques économiques et sociaux qui circulent dans le monde moderne. Mais il pénétra profondément la réalité de son temps et la reforma. L'expression «l'amour n'est pas aimé» exprime bien et sans sentimentalisme la clarté de la foi avec laquelle il analysa et évalua sa société composée de grands et de petits, de riches et de pauvres, de puissants et de faibles, de citoyens libres et d'exclus, et par laquelle il interpréta les nombreux conflits, actes de violence et guerres de son temps.

De plus, l'Évangile n'était pas pour lui affaire de savoir, mais plutôt une vie d'action qui commença par le service des lépreux et le transport de pierres et de ciment pour restaurer des vieilles chapelles. Dans le plan de Dieu, ceci aboutit à un mouvement regroupant de nombreux hommes et femmes qui, en opposition avec le "monde", devinrent des frères et des sœurs petits, pauvres, déshérités, mais libres d'être au service de tous dans l'humilité et, par le témoignage de leur vie, de prêcher l'Évangile jusqu'aux extrémités de la terre.

Dominé par les pouvoirs du pape et des empereurs, le Moyen-Âge ne procura pas un climat favorable à l'expression des droits de la personne humaine. Le langage qui prévalait en philosophie et en théologie était général et universel, ne manifestant que peu d'intérêt pour le concret, les contingences et la variété des formes. Il y eut deux Franciscains qui aidèrent à briser ce moule. Interprétant les signes de l'époque, Duns Scot mit l'accent sur l'individualité des gens et des choses, créés à l'image du Christ. L'amour de Dieu ne fonctionne pas avec des concepts et des catégories abstraites mais avec des individus qui ont un nom et un visage. Le fait de nous élever au-dessus des discours abstraits sur la nature ou sur notre dignité humaine commune nous oblige à combler l'écart existant entre les personnes humaines sur le plan des besoins, des droits et des responsabilités. Guillaume d'Ockham continue dans la même voie. Selon lui, Dieu crée les gens et les choses, uniques et divers, en pleine liberté. La reconnaissance empirique de la réalité dans sa diversité est prioritaire et forme la base de la pratique morale avec sa clarté et ses ombres. Opposé à la concentration du pouvoir, Ockham devint le "père de l'Église conciliaire", en donnant une voix active aux fidèles et à leurs représentants dans la construction du Corps du Christ sur la terre.

Pour les frères, François est la voie vers l'Évangile vivant qu'est le Seigneur Jésus. La solidarité manifeste envers tous les hommes, pour les sauver tous, marqua la vie de Jésus.

Il fit du bien à tous et, par la grâce de Dieu, témoigna jusque dans la mort même pour tous les êtres humains. (Mc 7, 3; Hb 2, 9). Ressuscité des morts, il commença le grand travail de soumission grâce à la coopération de toute la création. Quand, à la fin, tout aura été soumis au Christ, le Fils unique, le Christ sera à son tour soumis à Dieu, et ainsi Dieu sera tout en tous (Rm 8, 18,25; 1 C 15, 28). À l'intérieur de ce vaste panorama d'amour, d'attachement et de service, le mouvement franciscain trouve la raison de sa vitalité et de son travail. Il est évident que les frères devront observer les normes des lois civiles avec justice, tandis que d'autres travailleront pour la fraternité (CCGG.80). Il est également évident que la loi canonique de l'Église régleme les droits des fidèles laïques, des ecclésiastiques et de leurs associations (CIC, 208-329). Cependant, l'humanité souffrante compte beaucoup plus que l'Ordre et que l'Église catholique.

4- Mission des Franciscains par rapport aux Droits de l'Homme.

Serviteurs du Christ et ministres des mystères de Dieu durant leur parcours dans le monde, les frères travaillent à réconcilier toutes choses au ciel et sur terre avec Dieu par l'intermédiaire du Christ (1 Cor 4, 1; Eph 1, 10; Col 1, 20). Grâce au Christ, le chemin, la vérité et la vie (Jn 14, 6), la condition humaine a été changée radicalement. Mais le passage de l'oppression à la nouvelle liberté, à la paix et à la vraie justice dépend de l'aide apportée par ceux qui, en suivant leur maître, assistent les pèlerins dans leur cheminement. Ils sont particulièrement appelés à aider les plus pauvres, les plus nécessiteux et les marginalisés à relever la tête et à obtenir leur dignité en assurant leurs droits. Malgré une formulation sécularisée, les Droits de l'Homme incluent la justice de

Dieu et l'espérance chrétienne, et en cela la rencontre de la signification la plus profonde et la plus transcendante des Droits de l'homme - sauver la création, encore gémissante des souffrances de ce temps(Rm 8).

La globalisation du pouvoir économique et politique concentré dans les mains d'un petit nombre de gens constitue une source continue de violations des Droits de l'Homme en allant contre la vie et le satisfaction des besoins de la multitude, ce qui provoque des réactions de plus en plus violentes. Même les pays riches commencent à découvrir chez eux l'existence des pauvres, des marginaux, des chômeurs, des drogués et des jeunes sans avenir. Les pourcentages varient d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre. Une grande ville d'Amérique latine, une ancienne colonie d'Afrique, un pays musulman ou bouddhiste ont leurs propres problèmes humains et présentent des modes de vie et des pratiques évangéliques particulières pour les frères selon l'inspiration du Seigneur.

Parce que les communautés franciscaines sont locales, il ne suffit pas d'avoir des règlements reçus des Nations Unies, de l'Organisation mondiale de la Santé, etc. Chaque communauté doit réfléchir à la situation humaine locale et étudier les conditions et les possibilités d'action dans la région pour éviter de tomber dans une passivité et une paralysie face aux statistiques globales. A cause de cela, la conscientisation commence là où les frères vivent et travaillent comme promoteurs de la justice sociale et de la paix parmi les pauvres, les opprimés et les plus faibles, libres de toute crainte et instruments de réconciliation, les frères sont appelés à travailler au soutien des droits de l'homme qui, jusqu'à présent, ont été refusés aux opprimés. En imitant exactement le profond amour de François pour toute la création, du frère soleil à la sœur fourmi, les frères aideront à créer un respect pour mère nature pour qu'elle puisse garantir le bien-être de tous les humains (CCGG. 690-71).

Dans l'ère moderne, le temps est depuis longtemps venu pour l'Eglise d'instaurer une fois encore un dialogue avec le monde. Les encycliques et les messages sociaux et politiques de Léon XIII, Pie XI et Pie XII sont bien connus. Mais c'est seulement avec Jean XXIII que le magistère prend en compte explicitement les Droits de l'Homme, en même temps que d'autres droits et responsabilités interconnectés, et les place dans le contexte de l'Evangile et de la mission des chrétiens sur la terre (*Paix sur la Terre*, 1963). Le Concile Vatican II a produit deux documents importants : *L'Eglise dans le monde moderne* et la *Déclaration sur la Liberté Religieuse*. Paul VI et Jean-Paul II ont continué dans cette voie en réponse aux nouveaux problèmes du monde d'aujourd'hui. Malgré une forte résistance, les Droits de l'Homme sont devenus partie intégrante des enseignements sociaux de l'Eglise, ainsi que la pratique habituelle de nombreux catholiques laïcs.

De nos jours, des noms abstraits comme capitalisme, néolibéralisme, développement et globalisation sont utilisés pour camoufler les écarts toujours grandissants en ce qui concerne le savoir, le pouvoir, les biens et la propriété entre les nations riches et pauvres, entre le Nord et le Sud. La conscience collective et le sens de la solidarité sont faibles. Les frères de François d'Assise ne peuvent pas attendre que ce qui est écrit au sujet des Droits de l'Homme devienne lettre morte et que ses victimes soient simplement encore plus marginalisées. St François nous avertit que les serviteurs de Dieu ne doivent pas être troublés ou irrités à cause de l'injustice des autres mais qu'ils doivent se placer solidairement du côté des faibles et des pauvres de sorte que ceux-ci acquièrent une position humaine dans la société.

Deux millénaires d'évangélisation témoignent de la lente pénétration de ce ferment dans les masses humaines. L'exercice des Droits de l'Homme demande de la patience et de la persévérance. Auschwitz, Hiroshima et le Goulag restent comme des signes que la

route vers la réalisation des Droits de l'Homme n'est ni large ni aplaniée. Ceux qui persévéreront jusqu'au bout seront sauvés (Cf. Mc 13, 13).

Suivant l'exemple de François, les frères ne vivent pas pour eux-mêmes mais pour les autres à l'intérieur et au dehors de l'Eglise institutionnelle. Dans cette vie de service sans frontières, les droits de l'Homme nous aident à découvrir les besoins des hommes dans le visage des pauvres et des gens qui souffrent. Pour ceux qui s'engagent à servir l'Evangile, l'option préférentielle en faveur des pauvres n'est pas un agrément mais une obligation. Le critère du jugement dernier de l'humanité est notre solidarité avec les plus petits de nos frères et de nos sœurs. Chaque fois que vous avez fait du bien aux plus petits de mes frères et sœurs, les faibles, les pauvres, les abandonnés, les malades, les marginalisés et les exclus de la société, c'est à moi que vous l'avez fait (Cf. Mt 25, 31-46). Là où il y a des violations des Droits de l'Homme, le péché apparaît dans toute sa virulence. Cependant la grâce de Dieu sera plus abondante si les frères se consacrent à servir de médiateurs (Cf. Rm 7, 15; 5, 20).

Apprendre à entrer dans la sphère des Droits de l'Homme au nom des pauvres, des maltraités et des marginalisés n'est pas facile. Les Franciscains ne sont pas accoutumés à manquer de logement, d'emploi, de nourriture, de services, d'école et d'argent. Bien que ce puisse être contre notre volonté, nous nous arrangeons facilement pour avoir des avantages, de l'argent pour nos travaux, une aide gracieuse et un soutien social en cas de procès en justice ou en cas de prison qui peuvent résulter des luttes auxquelles nous participons aux côtés des pauvres. Dans les pays où il y a peu de prêtres, beaucoup de Franciscains sont absorbés par le travail du ministère religieux à l'intérieur du petit monde de la paroisse locale. Pour faire naître la solidarité avec les classes sociales qui vivent aux marges de la société, la gageure est de pénétrer le bien-être de la classe moyenne qui vit tout à côté de la porte du couvent.

La mentalité franciscaine qui ne revendique rien pour soi-même « excepté nos vices et nos péchés » (1 Reg 1, 17) ouvre la porte au travail ordinaire dans le monde et dans l'Eglise, et aussi à la collaboration avec les mouvements locaux, les organisations non gouvernementales et les services officiels de l'Etat dans le domaine des Droits de l'Homme, de la qualité de la vie, de l'écologie et de la politique mondiale.

Puisque les difficultés qui affligent l'humanité ne sont la propriété de personne, leurs solutions ne sont le monopole d'aucune entité. Ce n'est pas seulement dans les pays catholiques que l'Eglise a le pouvoir de donner des réponses adéquates aux nécessités humaines des pauvres, de ceux qui n'ont aucun pouvoir. Les trois phases "voir, juger, agir" exigent des frères qu'ils analysent cette réalité sous-humaine des pauvres, qu'ils établissent des choix réalisables et qu'ils mènent à bien des plans pour briser le cycle de l'assistance paternaliste qui vient d'en haut. Les principaux sujets de toutes actions sont les victimes qui subissent une violation de leurs droits humains fondamentaux. Les pauvres disent: "Dieu soit loué".

Les Droits de l'Homme, produits de la longue histoire de l'humanité, ne connaissent pas de pause, ni en théorie ni en pratique. Devant les protestations, les manifestations, les rébellions, la propagande politique et les luttes armées, de nouveaux droits émergent et s'établiront fermement dans la conscience collective. En accord avec cette genèse continue, de nouvelles entreprises sociales, des groupes, des associations et des organisations non-gouvernementales sont en train de se former et cherchent à obtenir leur espace légitime par la reconnaissance et le développement. Les travailleurs, les femmes, les jeunes, les aînés, les déshérités, les minorités et autres groupes marginalisés luttent pour améliorer leur situation et pour être respectés en tant qu'êtres humains avec des

droits intégraux. Des revendications concernant la justice sociale, la paix, le travail, la sécurité, le nouvel ordre économique, la démocratie et la préservation de l'ordre naturel surgissent à travers le monde entier. Frères, mettons-nous enfin à l'œuvre (2 C, 6).

Questions pour réflexion et partage

1. Appartenez-vous à un groupe national ou international de Droits de l'Homme ? Devriez-vous y appartenir ? Dans votre travail, parlez-vous en bien de ces groupes ?
2. Incluez-vous les violations des droits de la personne dans votre prière personnelle ? dans votre prière de groupe ou de communauté ? dans les réunions ou rassemblements auxquels vous participez ?
3. Autour de vous, quelles sont les catégories de gens dont les droits sont les plus à risque d'être ignorés ?
4. Personnellement, est-ce que certains de vos droits fondamentaux ont été violés ? Sinon connaissez-vous des gens à qui ce soit arrivé ? Comment cela les a-t-il affecté ? et vous-même ?
5. Comment votre pays fait-il face aux questions d'immigration ? Avez-vous jamais pris position publiquement sur ces questions ?
6. Comment votre groupe ou fraternité se comporte en face des problèmes des droits de l'Homme auxquels le pays est confronté ? avec des déclarations ? des actions ? les deux ?
7. Quels sont les droits de l'Homme qui sont transgressés dans votre pays ? et au niveau international ?
8. Les causes de ces violations sont elles économiques, politiques, psychologiques ?
9. Comment se fait-il que chacun d'entre nous est plus sensible à la violation de certains types de Droits humains et moins sensibles à d'autres ?
10. Peut-on considérer comme un signe des temps la conscientisation de l'Eglise et son action en faveur des droits de l'Homme ?
11. Quelle est la relation entre évangélisation et droits de l'Homme ? Est-il plus approprié que la Communauté chrétienne ait ses propres organisations en faveur des droits de l'Homme, ou que les Chrétiens soient engagés dans des organisations travaillant avec d'autres hommes et femmes de bonne volonté ?
12. Quelle sorte d'action considérez-vous la plus appropriée pour les membres de la famille Franciscaine, en défense des droits de la personne humaine ?

Aide-mémoire pour des campagnes locales de défense des droits de l'Homme.

Si vous désirez répondre aux violations des droits de la personne humaine, et organiser une campagne

- Avez-vous un résumé clair et concis des événements qui ont eu lieu ?
- Pouvez-vous expliquer comment la communauté franciscaine est concernée ?
- Avez-vous une lettre de soutien de la commission locale JPIC ?
- Les autorités religieuses et franciscaines soutiennent-elles la campagne ? et ont-elles écrit ce soutien ?
- Avez-vous les noms des juges et des personnalités politiques à contacter ?
- Avez-vous des photos de ceux que vous voulez aider ?
- Avez-vous accès à un Fax ou à un Courrier électronique ?

- Avez-vous désigné un coordinateur de campagne qui répondra aux questions relatives à l'action ?
- Avez-vous une liste prête pour la presse des personnes et des organisations qui soutiennent votre appel ?
- Avez-vous préparé un communiqué de presse avec une information claire, une direction bien centrée, les numéros des personnes à contacter, et le nom du coordinateur de campagne ?